Déclaration liminaire au Conseil d'établissement de rentrée.

Ce conseil d'établissement doit étudier et voter la carte des emplois pour l'année 2013-2014.
Actuellement, notre établissement compte ….. titulaires de l'Education Nationale employés en contrat local. Ils sont en interruption de carrière faute de postes de résident disponibles à la rentrée 2012.
En effet, le plafond d'emplois imposé à l'AEFE par l'Etat ne permet pas de faire face à la croissance des effectifs et les enseignants titulaires précarisés sont les victimes de cette politique.

Pour le SNUipp-FSU, il importe maintenant de donner à l'opérateur public les moyens d'assumer sa mission de service public et ses responsabilités vis à vis de ses agents.

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger, bien que sous tutelle du Ministère des Affaires étrangères, ne peut être écartée des efforts faits au niveau national dans le cadre de la priorité donnée à l'éducation.

Ainsi, la loi de finance au budget 2013 doit permettre de lever la contrainte du plafond d'emplois afin de régulariser les centaines de titulaires en disponibilité employés en contrat local dans les établissements de l'AEFE. Rappelons que seul le détachement sur un contrat de résident permet de conserver le bénéfice de l'avancement et de la retraite et d'éviter une interruption de carrière.

En conséquence, le SNUipp-FSU (*voir localement avec les autres syndicats*) demande au conseil d'établissement de se prononcer sur la création de …. postes afin de répondre aux besoins en terme de montée des effectifs et de mettre un terme à la situation précaire des personnels titulaires .